

**N° 2023.15**

**Objet : Acceptation de dons**

**Date de Convocation**

Le six octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 28 septembre 2023

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Président,

**Nombre de conseillers**

Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, Mme Sophie FOURNIAU

Mme Eliane FAVRON, Mme Katia CHAUVET, M Cédric MICHEL, M. Gilles BACHELET, Mme

En exercice : 17

Sophie RANDUINEAU, M. Philippe BEAUVAIS.

Présents : 11

**Absents excusés :** Mme Martine DELIGEON, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Chantal DUBE, Mme Bénédicte BEYENS, Mme Françoise MORISSE, Mme Jacqueline DUPRAT

Représentés : 00

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT.

Votants : 11

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est possible d'accepter des dons et legs, à titre conservatoire, au sein du Centre Communal d'Action sociale (Article R.2242-4 du CGCT).

Un premier don d'un montant de 380€, puis un second de 750€ ont été remis au CCAS par la communauté des gens du voyage.

Suite à un problème technique lors de la location de la salle des Griffonnes, un geste financier a été fait par la mairie en faveur de deux locataires de la salle. Les chèques de caution ont été rendu. En échange, chaque locataire a fait un chèque de la moitié du tarif de la salle, soit 77€, sous forme de don en faveur du CCAS.

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'accepter** les quatre dons de 380€, 750€ et deux fois 77€ ;
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à procéder à l'encaissement de ces sommes en numéraire et en chèque et à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Guylène BIGOT

Le Président,  
Laurent RICHARD

